

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 est fondé explicitement sur les normes et standards de droits de l'homme faisant de l'approche fondée sur les droits de l'homme un élément central de la mise en oeuvre des Objectifs de développement durables (ODD) et de l'engagement de ne laisser personne de côté.

Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) met à disposition des outils et des méthodes qui peuvent aider à intégrer les informations et analyses existantes en matière de droits de l'homme dans les examens nationaux volontaires. Ces outils peuvent guider le suivi des progrès réalisés au niveau national et identifier les points d'accélération pertinents.

Une telle information peut contribuer à ce que le processus d'examen national volontaire prenne en compte des questions telles que les inégalités, la discrimination, la reddition de compte, l'état de droit, la participation et l'inclusion, en guidant la manière dont l'ENV est préparé.

L'analyse des droits de l'homme peut aider à rendre compte de la mise en oeuvre des ODD qui sont liés à des droits tels que l'eau, la santé, le logement. Elle peut aussi aider à identifier les groupes qui risquent d'être laissés de côté, ceux qui sont le plus laissés de côté et les moyens de prendre en compte leur situation de manière effective. Lier systématiquement les processus de suivi du Programme 2030 et des droits de l'homme contribue également à réduire la charge liée à l'élaboration de rapports.

Mécanismes internationaux des droits de l'homme

Les rapports préparés par et pour les mécanismes des droits de l'homme (Examen Périodique Universel, organes de traités et procédures spéciales) contiennent une grande quantité de données et d'informations pertinentes pour la mise en oeuvre du programme 2030.

Les liens vers les informations récentes par pays sont présentés ci-dessous. Il est possible de trouver plus d'informations dans l'Index Universel des droits de l'homme, la base de données en ligne du HCDH qui regroupe les recommandations de tous les mécanismes de l'ONU et permet de faire des recherches par ODD, groupes de personnes affectées et/ou thèmes.

Intéressés par l'Index Universel des droits de l'homme?

Plus d'informations sont disponibles sur uhri.ohchr.org/Goals/SDGs



Comment les experts indépendants lient leur travail au Programme 2030?

Pour le savoir, visiter tinyurl.com/SP-2030 (disponible uniquement en anglais)

Procédures spéciales

Depuis 2016, les Seychelles n'ont reçu la visite d'aucun expert indépendant de l'ONU.

Visiter tinyurl.com/Special-Procedures pour obtenir plus d'informations (disponible uniquement en anglais).

Organes de Traités

Depuis 2016, les Seychelles ont été examinés par le Comité contre la torture, le Comité sur le droit des personnes handicapées, le Comité des droits de l'enfant et le **Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes**.

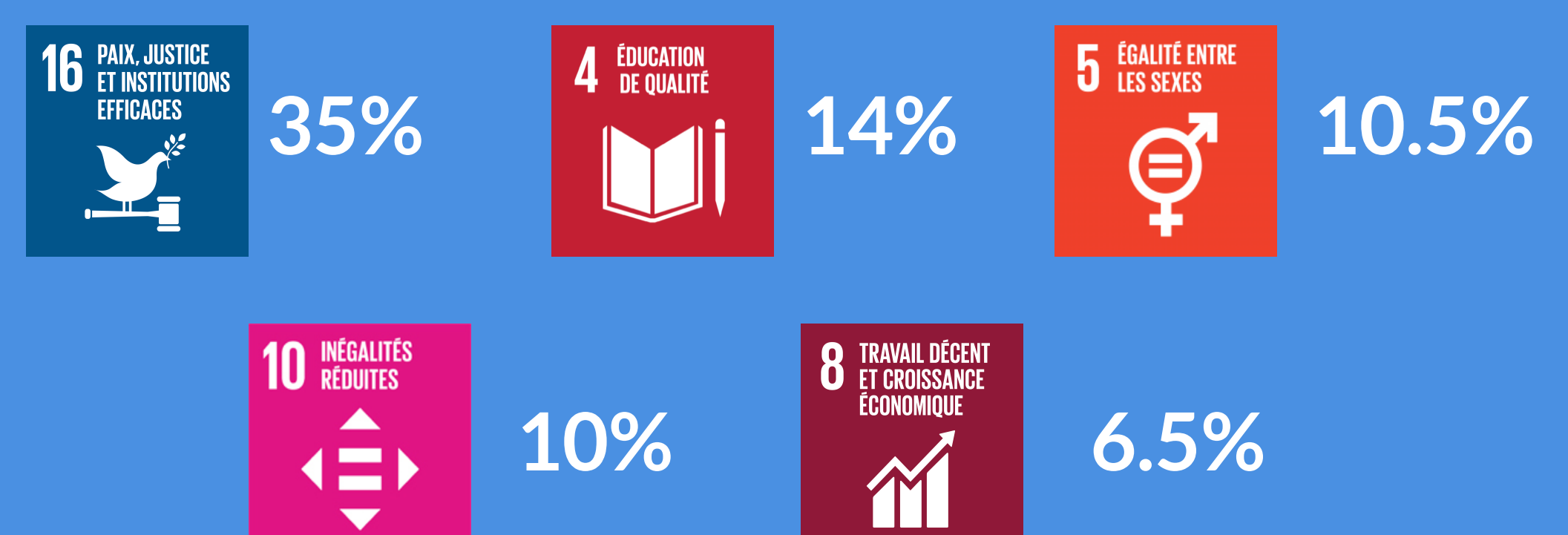
Visiter tinyurl.com/TB-SYC pour obtenir plus d'informations.

Examen Périodique Universel

Les Seychelles ont été examinées pour la dernière fois dans le cadre de l'Examen Périodique Universel en janvier 2016. Le pays a reçu 150 recommandations (dont 143 acceptées), se rapportant à une ample variété d'ODD.

Le prochain examen des Seychelles dans le cadre de l'EPU aura lieu en janvier-février 2021 avec une date limite de présentation de son rapport fixée à octobre 2020. Le fait de lier l'élaboration des rapports de l'EPU et du programme 2030 peut avoir un effet positif sur les deux processus et contribuer à une plus grande cohérence des politiques, programmes et suivis du programme 2030 et des mécanismes internationaux des droits de l'homme.

Visiter tinyurl.com/UPR-SYC pour obtenir plus d'informations.



Les icônes montrent les cinq ODD qui ont reçu le plus d'attention dans le cadre du dernier examen de l'EPU (comme indiqué par le pourcentage des recommandations EPU qui correspondent à un ODD spécifique)

Promouvoir une participation significative, sûre et inclusive

L'un des principes centraux du Programme 2030 est l'exigence que tous ses processus soient aussi participatifs et inclusifs que possible. Des efforts particuliers sont souvent nécessaires pour atteindre les personnes qui risquent d'être laissées pour compte ou de ne pas être entendues.

Les personnes concernées par les décisions de leurs gouvernements doivent pouvoir communiquer sur leurs besoins et leurs intérêts ainsi que contribuer à l'ajustement, la mise en oeuvre et le passage en revue des politiques et programmes publics.

Les directives et recommandations pratiques élaborées par le HCDH, visent à contribuer à une mise en oeuvre responsable, sûre et inclusive des ODD.

Directives à l'intention des États sur la mise en oeuvre effective du droit de participer aux affaires publiques

Visiter [ohchr.org/participationguidelines](https://www.ohchr.org/participationguidelines)

Participation de la société civile à la mise en oeuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Visiter <https://undocs.org/fr/A/HRC/41/41/Add.2>

Approche des données fondée sur les droits de l'homme

La collecte et la ventilation des données ainsi que leur analyse sont des outils cruciaux pour la mise en oeuvre des ODD et pour rendre compte des progrès réalisés. Cependant l'élaboration (ou non) d'indicateurs ventilés n'est pas un exercice neutre d'un point de vue normatif.

C'est pourquoi une approche des données fondée sur les droits de l'homme a beaucoup à offrir. Cela peut permettre de rassembler les parties prenantes en matière de données et développer des communautés de pratique qui améliorent la qualité, la pertinence et l'utilisation de données et statistiques en conformité avec les normes et principes internationaux des droits de l'homme.

Indicateurs des droits de l'homme. guide pour mesurer et mettre en oeuvre

Visiter: tinyurl.com/HR-indicators-FR

Une approche des données fondée sur les droits de l'homme: Ne laisser personne de côté dans le programme de développement durable à l'horizon 2030

Visiter tinyurl.com/HRBAD-FR

Tableau des indicateurs de droits de l'homme

Visiter: tinyurl.com/IND-tables (disponible uniquement en anglais)

Mécanismes nationaux d'élaboration des rapports et de suivi

Tous les Etats ont mis en place des structures et des processus pour les Examens nationaux volontaires du Programme 2030 et pour l'élaboration des rapports relatifs aux droits de l'homme et leur mise en oeuvre.

Le fait de les relier systématiquement et de s'assurer qu'elles travaillent main dans la main améliore la cohérence et la qualité des rapports. Cela permet également de s'assurer d'une plus grande participation et appropriation des processus.

Structures nationales et régionales pour la mise en oeuvre, le suivi et la présentation des Examens nationaux volontaires du Programme 2030



Structures nationales pour l'élaboration des rapports relatifs aux droits de l'homme et leur suivi ainsi que les institutions ayant un mandat de protection et de promotion des droits de l'homme (par exemple les institutions nationales des droits de l'homme ou le Défenseur des droits)

Base de données nationale pour le suivi des recommandations

Le HCDH peut aider les Etats à mettre en place une base de données nationale pour le suivi des recommandations issues des mécanismes internationaux des droits de l'homme.

Cette base de données en ligne, développée à partir des expériences du Paraguay, de Samoa et de l'Ouganda peut être personnalisée pour permettre le regroupement des recommandations, l'assignation de celles-ci aux ministères compétents et autres organismes pertinents, le suivi des activités et l'attribution des budgets nécessaires. Elle permet aussi d'enregistrer l'état de mise en oeuvre du programme 2030 et des droits de l'homme en temps réel.

La base de données est actuellement disponible en français

Pour toute question contacter nrtsupport@ohchr.org

Voir également: <https://youtu.be/ilYtw5JbRo0>

Pour plus d'informations cliquer sur les liens en caractères gras.